

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal

**OBJET : MISE A 2 X 2 VOIES DE LA RCEA – ADOPTION D'UNE CONTRIBUTION POUR LE DÉBAT PUBLIC**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23  
Présents à la séance : 19  
Date de l'affichage de la convocation : 12 Novembre 2010

L'an deux mil dix, le 19 Novembre le Conseil Municipal de la Commune de Dompierre-sur-Besbre assemblée au lieu habituel de ses séances, au nombre de dix-neuf en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal VERNISSE, Maire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de la dite commune, le 12 Novembre 2010.

**Présents :** M. VERNISSE – Melle GOUBY – M. GODART - M. FRAISE – Mme LOCTOR - Mme HILLAIRAUD  
M. DARCANGE - M. GAUTIER – M. NAVETAT - M. BOURET – Mme TALON - M. FLERET  
Mme BOURRACHOT – Melle DAJOUX - Mme MANGERET – M. BACQUET - M. SANCELME  
Mme MONMINOUX (à partir de la 3<sup>ème</sup> question) - Melle DURAND.

**Absent :** M. DESMYTTER (les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> question)

**Pouvoirs :** Mme POUGET donne pouvoir à Melle GOUBY  
M. BRUNNER donne pouvoir à Melle DURAND  
M. DESMYTTER donne pouvoir à Mme HILLAIRAUD (à partir de la 3<sup>ème</sup> question)  
Mme MONMINOUX donne pouvoir à M. FLERET (jusqu'à la 2<sup>ème</sup> question)  
Mme QUESTEL donne pouvoir à M. DARCANGE

**Secrétaire de Séance :** Mme BOURRACHOT

\*\*\*\*\*

Depuis le 04 Novembre 2010 et jusqu'au 04 Février 2011, l'Etat organise un débat public sur le projet d'accélération de la mise à 2 x 2 voies de la RCEA entre Montmarault et Mâcon/Châlon-sur-Saône. Une commission particulière du débat public, issue de la Commission Nationale, a ainsi en charge l'organisation de 12 réunions publiques dont l'objectif est de présenter la proposition de l'Etat. Celle-ci est de créer par voie de concession une section autoroutière à usage payant, afin d'obtenir l'achèvement rapide des travaux de mise à 2 x 2 voies.

Face aux enjeux que recouvre ce débat – trafic supporté par la RCEA en constante progression, axe accidentogène faute d'équipements adaptés au trafic, investissements de mise à niveau insuffisants, absence d'aires de service et d'arrêt, développement économique des territoires traversés pénalisés, attente beaucoup trop longue pour le traitement complet de l'itinéraire par les crédits publics - Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis sur la procédure de concession envisagée. Pour sa part, il y est favorable, sous réserve toutefois de l'obtention de certaines contreparties.

Dans cette hypothèse, le déroulé des phases administratives de l'opération demeure le suivant :

- la commission particulière transmet toutes les informations qu'elle a pu recevoir à la Commission Nationale, laquelle rend ses travaux en Avril 2011 ;
- le Ministre en charge du dossier prend sa décision au début de l'été – Juillet 2011 ;
- Choix du concessionnaire – 1<sup>er</sup> trimestre 2011 (en cas de suite favorable) ;
- Début des travaux en 2014 pour 3 ou 4 ans ;
- Livraison de la 2 X2 voies en 2018.

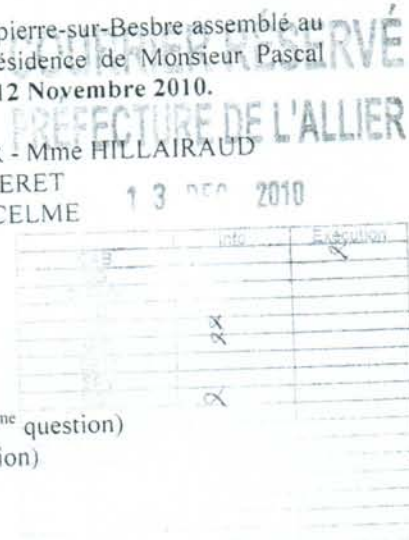
Monsieur le Maire pointe et développe les enjeux qui résultent de la mise à niveau de la RCEA :

- un trafic en constante évolution, aujourd'hui 15.000 véhicules dont 7.000 Poids Lourds, qui peut conduire à terme et d'ici 2018 à saturation ;

- une route très accidentogène inacceptable qui occasionne des tués et des familles brisées, encore cet été un lourd tributé payé (4 morts), et qui fait de plus en plus peur aux usagers à tel point qu'ils préfèrent utiliser le réseau secondaire,
- une entrave au développement économique du territoire, lequel s'avère pénalisé par une moindre attractivité liée à une route inadaptée à la desserte des communes traversées et à des déplacements convenables (longueur du parcours, absence d'aires de services et de repos, ...).

Pour ces motifs, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter une délibération à valeur de contribution de la commune au débat.

Considérant l'urgence à entreprendre la mise à niveau de la RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier,



Le Conseil Municipal de Dompierre, réuni le 19 Novembre 2010, conscient et avisé des enjeux que recouvre l'accélération du projet de mise à 2 x 2 voies de la RCEA entre Montmarault et Mâcon, se déclare favorable par 22 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (J. BOURET) :

- \* à l'engagement d'une procédure de concession autoroutière afin de réaliser la mise à niveau de la RCEA dans les délais les plus brefs (horizon 2018), avec la prise en considération des attentes suivantes :
- Maintien des trois échangeurs recensés sur la commune,
    - d'une part, pour le développement économique du territoire avec ses zones d'activité en projet,
    - et d'autre part, pour le tissu touristique : présence du parc zoologique et d'animations Le Pal (500.000 visiteurs en 2008), de la Besbre, du canal, du territoire « Sologne Bourbonnaise ; procédure de labellisation village-étape lancée par la Commune de Dompierre ;
  - Interdiction de la circulation et du stationnement des Poids Lourds internationaux sur le réseau secondaire (hors desserte locale),
  - Installation d'un péage sur le territoire communautaire,
  - Lancement immédiat d'aménagements cohérents dans l'attente de la réalisation de la 2 x 2 voies :
    - aires de repos à créer,
    - mise en place de séparateurs de voies,
    - suppression des tronçons de dépassement pour éviter les chocs frontaux (x 2,5 en moins de 10 ans) ;
  - Facilité de déplacement pour les circuits courts.
- \* à l'engagement de la mobilisation de ses concitoyens pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur le projet de mise à niveau de la RCEA.

Certifié exécutoire  
Après dépôt en Préfecture de l'Allier  
Le :

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,

